



# Programme mentor-apprenti

## Guide du demandeur

Janvier 2025

K'áhshó got'jne xáda k'é hederi ?edjhtl'é yeriniwé ni dé dule.

Dene Kadé

?erih̥t̥'is Dëne Sųliné yati t'a huts'elkér xa beyáyati the?q ɬat̥'e, nuwe ts'ën yólti.  
Dëne Sųliné

**Edi gondı dehgáh got'je zhatié k'éé edat'eh enahddhé nide naxets'é edahtí.**  
**Dene Zhatié**

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'u zhit yinohthan ji', diits'at ginohkhii.  
**Dinjii Zhu' Ginjik**

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.  
Inuvialuktun

Ӷ'ՃԱ ՈՒՐԵՑԵԱԸ ԱՎԼԱԺԱՐԸ ԱՅԻՇՆԵՐԵՐԸ, ՏԵՇՈՒՄԸ ՏԵՇՈՒՄԸ.

## Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit. Inuinnaqtun

kīspin ki nitawihtin ē nīhiyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.  
nēhiyawēwin

Tł̄chö yati k'èè. Dı wegodi newo dè, gots'o gonede.  
Tł̄chö

**Indigenous Languages**  
request\_Indigenous\_languages@gov.nt.ca

## Table des matières

Aperçu du programme .....	4
Critères d'admissibilité .....	7
Processus de candidature .....	8
Financement du programme .....	10
Rapports à produire .....	11
Conseils liés au dossier de candidature .....	12

## Aperçu du programme

Le Programme mentor-apprenti (PMA) a pour objectif de soutenir la formation de locuteurs parlant couramment une langue autochtone.

Le PMA a d'abord été élaboré en Californie spécifiquement pour les langues autochtones des États-Unis, mais on peut s'en servir pour apprendre n'importe quelle langue. Le programme a été conçu à la suggestion de Julian Lang, un locuteur de karuk, et créé au départ par Leanne Hinton, Nancy Richardson, Mary Bates Abbott, et d'autres (Hinton 2001). Pour en savoir plus sur le programme californien, veuillez consulter le site des défenseurs de la survie des langues autochtones en Californie (Advocates for Indigenous California Language) : [www.aicls.org](http://www.aicls.org).

Le PMA aux Territoires du Nord-Ouest (TNO) est un programme d'apprentissage des langues qui consiste à jumeler un locuteur compétent (le mentor) à un apprenant sérieux (l'apprenti) pour qu'ensemble, ils se livrent à des activités de la vie courante en n'utilisant que leur langue autochtone. Les apprentis sont responsables d'établir leurs propres objectifs d'apprentissage linguistique, et de planifier et d'organiser leurs séances d'apprentissage linguistique.



L'objectif du programme est de permettre aux apprentis d'améliorer leur capacité à comprendre et à parler leur langue en « vivant dans la langue ». Il est recommandé d'effectuer le PMA à l'extérieur des salles de classe, hors des heures d'école et en dehors des activités quotidiennes des services préscolaires ou des garderies. Bien que ces environnements offrent des occasions d'apprentissage linguistique utiles, ils pourraient empêcher l'équipe du PMA d'atteindre ses objectifs d'apprentissage linguistique, généralement mieux réalisés dans un contexte de rencontres individuelles.

Tout au long du programme, le mentor et l'apprenti doivent être prêts à passer du temps ensemble, en général de cinq à sept heures par semaine durant le programme. Les paires mentor-apprenti pratiquent une immersion linguistique de 200 heures pendant environ neuf mois, de mai à février. Les apprentis doivent régulièrement soumettre des rapports pour attester leurs apprentissages linguistiques. Ceci permet d'enclencher la procédure de paiement.

Les mentors et les apprentis sont rémunérés pour leur participation au programme grâce à des fonds provenant à la fois du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de leur gouvernement autochtone (la Société régionale inuvialuite, le Conseil tribal des Gwich'in, le Conseil des Dénés du Sahtu, les Premières Nations du Dehcho, le gouvernement Tłı̨chǫ, la Nation des Métis des TNO et le gouvernement du territoire d'Akaitcho). Jusqu'à dix paires mentor-apprenti par gouvernement autochtone partenaire seront sélectionnées pour participer au PMA.

Une formation sera fournie dans les langues suivantes :

- Dene kədá
- Dëne sułiné
- Dene zhatié
- Dinjii zhu' ginjik
- Inuinnaqtun
- Inuvialuktun
- Nēhiyawēwin
- Tłı̨chǫ

Cette formation permettra aux paires mentor-apprenti de comprendre l'approche d'apprentissage linguistique du PMA, et leur offrira des conseils sur la façon de planifier les sessions d'apprentissage linguistique ainsi que de trouver des idées d'activités et des ressources qui les soutiennent.

## Échéanciers

- Les mentors et les apprentis du PMA sont tenus d'assister à un atelier de formation d'une durée de deux jours, habituellement prévu pour le printemps chaque année.
- Ils doivent s'engager à consacrer au programme un minimum de cinq à sept heures chaque semaine.
- Les apprentis doivent également se réservé du temps pour préparer leurs sessions d'apprentissage linguistique et pour rédiger les rapports attestant cet apprentissage. En général, ceci prend environ une heure par semaine.

- Pour tirer le plus grand profit de leur apprentissage linguistique, les apprentis sont encouragés à parler leur langue hors des sessions d'apprentissage linguistique.

## Livrables du programme

- Les paires mentor-apprenti passent 200 heures ensemble pendant neuf mois.
- Les apprentis admissibles peuvent consacrer 600 heures au PMA (réparties sur trois ans).
- On s'assure du bien-être des participants lors des rencontres individuelles mensuelles avec l'apprenti.
- Un club de lecture est accessible aux apprentis et aux mentors, qui reçoivent un livre imprimé et un livre audio.
- Les apprentis et leur mentor peuvent assister à des webinaires mensuels.
- Ils peuvent également participer à des dîners de réseautage virtuel chaque mois.
- Ils ont accès à des cercles de partage du bien-être.
- Enfin, les apprentis et les mentors ont accès à des séances de counseling individuelles fournies par des agents du programme d'aide à la résolution de problèmes de santé, par l'intermédiaire du Northwest Territories-Nunavut Council of Friendship Centres ou par un conseiller traditionnel ou un aîné travaillant avec la Fondation pour le mieux-être des Autochtones de l'Arctique.

## Exigences concernant les rapports

Voici les évaluations et les rapports requis :

- des rapports d'étapes rédigés par l'apprenti à remettre tous les deux mois (au bout de 50 heures, de 100 heures, de 150 heures et de 200 heures);
- une évaluation de la compétence orale de l'apprenti effectuée au début du programme et à la fin de chaque année; et
- l'évaluation de l'apprenti à l'aide de l'outil d'évaluation d'apprentissage linguistique au début du programme et à la fin de chaque année.

Pour en savoir plus sur le PMA, communiquez avec nous:

### Programme mentor-apprenti

Téléphone :	(867) 767-9346, poste 71037
Adresse postale :	Secrétariat de l'éducation et des langues autochtones Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation C. P. 1320, Yellowknife NT, X1A 2L9
Courriel :	indigenous_languages@gov.nt.ca
Site Web :	<a href="https://www.ece.gov.nt.ca/fr/PMA">https://www.ece.gov.nt.ca/fr/PMA</a>

## Critères d'admissibilité

### Admissibilité

- Personnes âgées de 18 ans et plus.

La priorité sera accordée aux personnes suivantes :

- Les candidats autochtones qui habitent aux Territoires du Nord-Ouest.
- Les candidats qui s'engagent à partager leurs nouvelles connaissances linguistiques à l'issue du programme. Il s'agit, entre autres, des enseignants, des travailleurs des services de garde d'enfants, des parents et des personnes qui participent déjà à des programmes linguistiques dans leur collectivité.

Ce programme convient davantage aux personnes suivantes :

- Les apprenants qui sont des moniteurs de langues dans les écoles ou dans leur collectivité, ou qui souhaitent le devenir.
- Les parents de jeunes enfants ou les couples qui attendent un enfant.
- Les apprenants qui prévoient transmettre activement leur langue à d'autres.

## Processus de candidature

### Documents justificatifs requis

Les documents suivants doivent accompagner votre demande :

- votre [formulaire de candidature](#) rempli et signé;
- votre lettre d'intention ou vidéo d'intention; et
- votre CV.

### Date limite

La date limite de présentation des candidatures est le 28 février.

Les demandes doivent être reçues par courriel, par courrier (postées avant minuit, le cachet de la poste faisant foi) ou remises en mains propres, au plus tard, à 17 h le jour de la date limite.

Les candidatures reçues en retard seront refusées.

### Comment présenter une candidature?

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour préparer votre candidature, communiquez avec nous par courriel à l'adresse [indigenous\\_languages@gov.nt.ca](mailto:indigenous_languages@gov.nt.ca) ouappelez au 867-767-9346, poste 71037.

1. Remplissez le [formulaire de candidature](#) téléchargeable à partir du site Web du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.
2. Joignez à votre candidature les pièces justificatives exigées.
3. Soumettez le formulaire de demande dûment rempli et tous les documents justificatifs :
  - par courriel à [indigenous\\_languages@gov.nt.ca](mailto:indigenous_languages@gov.nt.ca);
  - en téléphonant ou en envoyant un courriel pour prendre un rendez-vous en personne à Yellowknife (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h); ou
  - par la poste au Secrétariat des langues autochtones, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9.

### Temps de traitement des demandes et processus décisionnel

Les demandeurs seront informés du statut de leur candidature dans les huit semaines suivant la date limite.

- Les candidatures seront étudiées en mars.
- Les entrevues avec les nouveaux apprentis seront menées en avril.
- Les demandeurs seront informés de l'état de leur demande d'ici le 30 avril.

Les demandes sont évaluées par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MECF) et les gouvernements autochtones partenaires. Les décisions quant à la sélection des participants au programme seront prises en fonction de la demande, des pièces justificatives requises et des facteurs suivants :

### **Capacité du demandeur à participer au programme**

- L'apprenti comprend-il l'approche d'apprentissage linguistique du PMA?
- L'apprenti a-t-il fait preuve d'engagement envers l'apprentissage par le passé?
- Le mentor et l'apprenti vivent-ils dans la même collectivité? Et sinon, ont-ils clairement établi la façon dont se dérouleront leurs rencontres virtuelles?

### **Objectifs d'apprentissage linguistique**

- Quels sont les objectifs d'apprentissage linguistique à court et à long terme de l'apprenti?
- Les activités proposées sont-elles alignées sur les objectifs d'apprentissage linguistique à long terme de l'apprenti?
- L'apprenti a-t-il défini des résultats linguistiques précis à atteindre grâce au programme?

### **Calendrier**

- Le calendrier tient-il compte du nombre d'heures de travail par semaine exigé (de cinq à sept heures par semaine)?
- Le calendrier tient-il compte du mode de vie du mentor et de celui de l'apprenti?
- Le calendrier comprend-il les activités planifiées par le mentor et l'apprenti?
- Le mentor et l'apprenti ont-ils porté une attention particulière à l'investissement en temps demandé?

### **Poursuite du programme**

- L'apprenti s'est-il doté d'un plan précis pour transmettre sa langue?
- L'apprenti est-il un enseignant ou un travailleur en services d'apprentissage et de garde de jeunes enfants?

### **Participation communautaire**

- L'apprenti s'est-il impliqué dans la revitalisation de sa langue dans la collectivité?

### **Capacité d'assister en personne à un atelier de formation d'une durée de deux jours donné dans le cadre du PMA entre mai et juin (en fonction du groupe linguistique)**

- Des indemnités d'hébergement et de déplacement ainsi que des indemnités journalières seront versées (conformément aux [lignes directrices sur les déplacements du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest](#)).
- Les nouveaux apprentis et mentors du PAM sont tenus d'assister à cet atelier.

Toutes les décisions sont définitives; il n'y a pas de procédure d'appel.

## Financement du programme

Le financement est fourni sous forme de remboursement pour le travail accompli une fois que l'apprenti a soumis les rapports qu'il doit produire.

Les paiements sont fondés sur les activités d'apprentissage linguistique approuvées. Les taux de rémunération sont fondés sur le coût de la vie dans la région où résident le mentor et l'apprenti.

Gouvernement autochtone	Taux horaire du mentor	Montant total attribué au mentor	Taux horaire de l'apprenti	Montant total attribué à l'apprenti
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Société régionale inuvialuite</li> <li>• Conseil tribal des Gwich'in</li> <li>• Conseil des Dénés du Sahtu</li> </ul>	30 \$ l'heure x 200 heures	6 000 \$	25 \$ l'heure X 200 heures	5 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Premières Nations du Dehcho</li> <li>• Gouvernement tłı̨chǫ</li> <li>• Nation des Métis des TNO</li> <li>• Gouvernement du territoire d'Akaitcho</li> </ul>	25 \$ l'heure x 200 heures	5 000 \$	20 \$ l'heure x 200 heures	4 000 \$
<i>Les mentors et les apprentis qui résident à Yellowknife ou dans des collectivités situées à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest sont respectivement payés 25 \$ l'heure et 20 \$ l'heure.</i>				

## Rapports à produire

Les apprentis doivent effectuer le suivi de leurs sessions d'apprentissage linguistique en compagnie de leur mentor et produire un rapport tous les deux mois.

<b>Avant le début du programme</b>	
Évaluation de l'apprenti à l'aide de l'outil d'évaluation d'apprentissage linguistique	Avant la formation
Évaluation de la compétence orale de l'apprenti	Lors de la formation
Du 1er mai au 31 août	<b>Génère le premier paiement</b>
Minimum de 50 heures	
Autoréflexion de l'apprenti	
Du 1er septembre au 31 octobre	<b>Génère le deuxième paiement</b>
Minimum de 50 heures	
Autoréflexion de l'apprenti	
1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre	<b>Génère le troisième paiement</b>
Environ 50 heures	
Autoréflexion de l'apprenti	
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 28 février	<b>Génère le paiement final</b>
Environ 50 heures jusqu'à un maximum de 200 heures	
Autoréflexion de l'apprenti	
Évaluation de l'apprenti à l'aide de l'outil d'évaluation d'apprentissage linguistique	

## Conseils liés au dossier de candidature

- L'apprenti est responsable de trouver son mentor, et tous deux doivent faire une demande ensemble en remplissant un seul formulaire. Si vous avez des questions sur la recherche d'un mentor, veuillez écrire à [indigenous\\_languages@gov.nt.ca](mailto:indigenous_languages@gov.nt.ca).
- Les renseignements sur l'apprenti doivent être fournis à la page 1 du formulaire, et ceux du mentor, à la page 4.
- En remplissant la section « Grandes lignes du programme » de la page 3 du formulaire de demande, gardez à l'esprit que les heures consacrées au PMA doivent être effectuées lors de rencontres individuelles dans un cadre d'immersion linguistique qui permet à l'apprenti d'avancer à son propre rythme, et qui donne l'occasion au mentor d'offrir à l'apprenti des instructions applicables à un contexte précis et de lui faire part de ses commentaires.
- Votre lettre d'intention doit exposer clairement votre engagement envers votre langue et votre intérêt pour le Programme. Les renseignements supplémentaires suivants sont particulièrement utiles :
  - *Pourquoi voulez-vous apprendre votre langue?* Chaque apprenti a ses propres raisons de vouloir apprendre sa langue. Puisque le PMA est un programme intensif qui nécessite un important engagement en matière de temps, vous devez avoir véritablement envie de faire une priorité de votre apprentissage linguistique. Expliquez ce qui vous motive actuellement à vouloir apprendre votre langue.
  - *Pourquoi pensez-vous que le Programme vous conviendra?* L'approche d'apprentissage linguistique du PMA est fondée sur des échanges entre un locuteur et un apprenant qui se livrent à des activités de la vie courante en parlant leur langue. Expliquez pourquoi cette approche d'apprentissage linguistique vous conviendra.
  - *Comment vous et votre mentor prévoyez-vous maintenir l'équilibre entre vos engagements professionnels et privés, et vos engagements envers le PMA?* Les paires du PMA doivent se préparer à consacrer de cinq à sept heures par semaine à l'apprentissage linguistique pendant neuf mois. Comment intégrerez-vous tous deux ces heures à vos calendriers actuels?
  - *Quelles sont vos intentions précises pour la transmission de votre langue?* S'inspirant des valeurs autochtones du partage des connaissances, le PMA a comme objectif général de permettre aux apprentis de transmettre leur langue à leur famille et à leur collectivité. Comment prévoyez-vous transmettre votre langue aux autres?
- L'apprenti doit joindre son CV à son formulaire de demande. Nous vous recommandons d'inclure dans votre CV des renseignements sur vos connaissances culturelles ou votre engagement antérieur lié à votre langue, et de souligner vos expériences communautaires, scolaires ou professionnelles.